

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2014

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier et tenue le lundi, 15 septembre 2014 à 19h00 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Denis Marc Gagnon et Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Lors de l'ouverture, je note l'absence du conseiller Nelson Turgeon.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux 2 personnes présentes à cette séance.

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Remplacement de la génératrice à la station de pompage du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode : dépôt des soumissions, attribution du mandat et financement du projet;
2. Soutirage et disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode : dépôt des soumissions, attribution du mandat et financement du projet;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

14-09-225

REPLACEMENT DE LA GÉNÉRATRICE À LA STATION DE POMPAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS, ATTRIBUTION DU MANDAT ET FINANCEMENT DU PROJET

Suite à notre appel d'offres sur invitation autorisée en vertu de la résolution numéro 14-08-188 concernant le remplacement de la génératrice à la station de pompage du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode, à l'ouverture des soumissions, malgré que deux (2) fournisseurs ont été invités à déposer une soumission, seule la firme «Génératrice Drummond» s'en est prévaluée en déposant, dans les délais prescrits, une soumission jugée conforme à notre devis d'appel d'offres. Le montant soumis, toutes taxes applicables incluses, est de 41 276.03 \$.

Suite à l'étude de la soumission,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de l'ordre de 41 276.03 \$, taxes et livraison incluses, en vue d'acquiescer, de la firme «Génératrice Drummond», une génératrice devant élire domicile à la station de pompage du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode;

- conformément au rapport préparé et déposé par le directeur des travaux publics daté du mois de juillet 2014, d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 33 228 \$ pour, entre autres, réaliser des travaux de construction d'une dalle de ciment, de raccordement électrique et autres travaux en vue de rendre fonctionnel le nouvel équipement;
- de financer le montant de la dépense totale, soit 74 504 \$, de la façon suivante :
 - en utilisant la réserve «aqueduc Saint-Méthode» inscrite aux états financiers représentant un montant de 33 548 \$;
 - l'excédent par un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période maximale de cinq (5) ans dont le premier versement est fixé pour 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-09-226

SOUTIRAGE ET DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS, ATTRIBUTION DU MANDAT ET FINANCEMENT DU PROJET

Suite à notre appel d'offres sur invitation autorisée en vertu de la résolution numéro 14-08-189 concernant le soutirage des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode, à l'ouverture des soumissions, les firmes invitées, c'est-à-dire «ASDR Environnement» et «Les Entreprises PM Vac» ont déposé, dans les délais prescrits, une soumission jugée conforme à notre devis d'appel d'offres. Celles-ci nous proposent de réaliser les travaux selon les prix soumis suivants, lesquels comprennent toutes les taxes applicables :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
ASDR Environnement	49 699.21 \$
Les Entreprises PM Vac	73 589.75 \$

Suite à l'analyse des soumissions,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer le contrat de soutirage des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode à la firme «ASDR Environnement» au montant de 49 699.21 \$, taxes applicables incluses;
- conformément au rapport préparé et déposé par le directeur des travaux publics daté du mois d'août 2014, d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 043 \$ pour, entre autres, l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC, la réalisation des travaux de disposition et de transport des boues, la préparation du terrain et autres travaux liés au soutirage et à la disposition des boues;
- de financer le montant de la dépense totale, soit 66 742 \$ en utilisant la réserve «égout Saint-Méthode» inscrite aux états financiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance tenante, les réponses aux questions adressées aux élus ont été rendues.

14-09-227

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de lever la séance à 19h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

jrt